

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 296-263-1918 complétant le décret du 19 octobre 1915 relatif à la nomination à titre provisoire d'administrateurs adjoints de 3ème classe des colonies.

n° 296-263-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 septembre 1918

Numéro JO
n° 263 du 30/09/1918

Date du numéro
30 septembre 1918

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884, Vu le décret du 1er juillet 1918 complétant le décret du 19 octobre 1915 relatif à la nomination à titre provisoire d'administrateurs adjoints de 3ème classe des colonies.

Vu le texte dudit décret inséré au Journal Officiel de la République Française du 4 juillet 1918

Sur la proposition du secrétaire général ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur le décret du 1er juillet 1918 complétant le décret du 19 octobre 1915 relatif à la nomination à titre provisoire d'administrateurs adjoints de 3ème classe des colonies.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué, publié et affiché partout où besoin sera.

A. LAURET.